



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°15 du 17/11/2022

Présents : MM EUVRARD, MATHEY, MOSCATO, MORELE, CHAMBON, DOUHAY.

COURRIERS

Mail de CHAROLLES du 05/11/2022 :

Concernant les rencontres du 04/12/2022

Une décision sera prise prochainement concernant ces rencontres.

Mail de M. THIBAUT, arbitre du 13/11/2022 :

Informant d'une erreur dans le score de son match.

Le nécessaire a été fait.

Mail de M. BRANGER, arbitre du 07/11/2022

Informant d'une erreur sur la participation d'un joueur.

Le nécessaire a été fait.

Mail de USBG du 17/11/2022

Concernant la participation de joueur n'ayant pas participé à la dernière rencontre de l'équipe 1 cette dernière n'ayant pas été à son terme.

Les remplaçants n'ayant pas participé au match de la dernière rencontre de l'équipe 1 peuvent participer au match de l'équipe inférieure.

CHAMPIONNATS SENIORS

Match 25005933 D4 MARMAGNE MONTCENIS du 20/11/2022

En raison du nombre de match ce jour, la commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match 25056071 D4E NEUVY 3 – VENDENESSE / ARROUX du 20/11/2022

Demande de report au 11/12/2022, accord de la commission.

Forfait général de JS MACONNAISE 2.

Amende : 130 €

COUPES SENIORS

Match 25219023 Coupe Crédit Agricole BLANZY 2 – CHASSY MARLY OUDRY 2 du 13/11/2022

Forfait déclaré dans les délais de CHASSY MARLY OUDRY

La commission donne match perdu par pénalité 0/3, dit le club de Blanzay qualifié pour le prochain tour

Amende : 40 €

Match 25219253 Coupe Crédit Agricole CLESSE 2 – DOMPIERRE MATOUR 2 du 13/11/2022

Forfait déclaré dans les délais de DOMPIERRE MATOUR

La commission donne match perdu par pénalité 0/3, dit le club de Clesse 2 qualifié pour le prochain tour

Amende : 40 €

Match 25218958 Coupe Rex Rotary FLAMBOYANTS – VARENNES LE GRAND du 13/11/2022

Forfait déclaré dans les délais de VARENNES LE GRAND

La commission donne match perdu par pénalité 0/3, dit le club de Flamboyants qualifié pour le prochain tour

Amende : 40 €

La commission dit les frais d'arbitrage à la charge de VARENNES LE GRAND.

La commission met sa décision en délibéré en ce qui concerne le match CHALON ACF 3 - VARENNES le GRAND 2 D4 C du 13/11/2022 à 12 heures.

Match 25218743 Coupe Rex Rotary CHALMOUX – VITRY EN CHAROLLAIS du 13/11/2022

Forfait déclaré dans les délais de CHALMOUX, la commission donne match perdu par pénalité, dit le club de VITRY en CHAROLAIS qualifié pour le prochain tour

Amende : 40 €

RESERVES

Match N°25170010 D4E SUD FOOT 71 3 – TRAMAYES 2 du 13/11/2022 :

Vu le courrier du club TRAMAYES en date du 13/11/2022, confirmant la réserve

Réserve d'avant match recevable sur le fond et la forme. Réserve sur la participation des joueurs susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures, il s'avère que tous les joueurs étaient qualifiés pour jouer ce match, de ce fait la commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit de réserve : 30 à TRAMAYES

JOUEUR SUSPENDU SUR FEUILLE DE MATCH

Match 25219138 Coupe CA MARMAGNE 2 – EPINAC 2 du 13/11/2022

Licencié d'EPINAC inscrit sur la feuille de match étant sous le coup d'une suspension.

La commission donne match perdu par pénalité à EPINAC.

Amende : 40 € à EPINAC

Le Président

Joël EUVRARD

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football